

DIRECTION GENERALE RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

Direction de la gestion des commissions paritaires

DETERMINATION DE LA COMMISSION PARITAIRE COMPETENTE

Thesaurus : Biochimiques, produits, production et commerce

1. Description activité/institution

Etude, production et vente de produits biochimiques à destination d'êtres humains, d'animaux et de plantes. Développement de nouveaux produits biochimiques sur base d'enzymes, d'isotopes, d'antitoxines et d'anticorps.

Vente au secteur médical.

2. Commission paritaire compétente

Pour les ouvriers:

la commission paritaire de l'industrie chimique n° 116, vu les dispositions de l'arrêté royal du 05.05.1978 (Moniteur belge du 28.07.1978) insistant cette commission, modifié par l'arrêté royal du 05.06.1981 (Moniteur belge du 02.07.1981).

"la production, (...), le commerce et la distribution de produits chimiques"

"les bureaux d'études qui les concernent"

"chimie organique et pétrochimie"

Pour les employés:

la commission paritaire pour employés de l'industrie chimique n° 207, vu les dispositions de l'arrêté royal du 05.07.1978 (Moniteur belge du 28.07.1978) instituant cette commission, modifié par l'arrêté royal du 05.06.1981 (Moniteur belge du 02.07.1981).

3. Motivation

Il s'agit d'un processus de transformation relevant de la chimie organique; c'est donc une industrie chimique. On peut considérer la biotechnologie et la biochimie comme une branche de la chimie organique.

Date : 2002.03.18